

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Madame Bernadette ROCHE et Monsieur Jérôme DALVERNY, Conseillers départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de la Haute-Ardèche* lors de la Commission Permanente du 6 février 2017 :

Les collègues publics du canton percevront les subventions suivantes :

Au titre de la répartition des aides allouées pour les cycles de natation en faveur des élèves non nageurs, **525 €** pour le collège Joseph Durand et **890 €** pour le collège de la montagne ardéchoise,

Au titre des subventions allouées pour les sections sportives scolaires, **2 240 €** pour le collège Joseph Durand et **2 500 €** pour le collège de la montagne ardéchoise,

Au titre du fonds commun des services d'hébergement, **239 €** pour le collège Joseph Durand,

4 000 € au profit de l'Association « Trail de la chaussée des géants » au titre du soutien aux manifestations sportives conventionnées,

50 000 € en faveur de la commune de Coucouron au titre du dispositif Ardèche durable 2016 pour la transformation de l'ancienne salle polyvalente en salle d'activités pour les activités périscolaires et le centre aéré.

** Depuis le 1^{er} janvier 2017, le canton de Thueyts change de dénomination et devient le canton de la Haute-Ardèche.*